

## 1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En euros courants, la masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, augmente moins vite en 2008 (+ 3,2 %) qu'en 2007 (+ 4,4 %). Ce moindre dynamisme est essentiellement dû au ralentissement de la croissance de l'emploi salarié (+ 0,5 % après + 1,4 % en 2007). Par contre, les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite loi Tépà) atténuent le ralentissement des revenus d'activité nets perçus par les ménages. Les **loyers**, réels ou **imputés**, perçus par les ménages propriétaires décélèrent car les prix du marché de la location immobilière ont ralenti. Les revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés sont également moins dynamiques en 2008, notamment sous l'effet du ralentissement des revenus de l'assurance-vie. Au total, le revenu primaire des ménages augmente de 3,4 % en 2008 en euros courants.

Le total des impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages s'accroît plus rapidement : + 4,6 % en 2008, après + 1,3 % en 2007. C'est le contrecoup de la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) de l'année précédente, avec la refonte du barème votée dans le cadre de la loi de finances 2007. Le revenu disponible de l'ensemble des ménages augmente de 3,4 % en 2008, soit 1,8 point de moins que l'année précédente.

Déflaté par le prix de la dépense de consommation en hausse de 2,8 % après 2,1 % en 2007, la progression du pouvoir d'achat du RDB ralentit fortement à + 0,6 % après + 3,1 % en 2007. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat n'augmente pas en 2008. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci diminue de 0,7 % en 2008. ■

### Définitions

**Ménage** : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Revenu disponible brut** (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir annexe Sources et méthodes).

**Loyers imputés** : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on ajoute en comptabilité nationale au revenu des ménages propriétaires occupant leur logement une ressource correspondant au loyer qu'ils se versent en quelque sorte à eux-mêmes.

**Unités de consommation d'un ménage** (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Revenu arbitral** : RDB après déduction de dépenses de consommation « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir Glossaire). Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

### Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2008 », *Insee Première* n° 1236, mai 2009.
- « Les comptes des administrations publiques en 2008 », *Insee Première* n° 1237, mai 2009.
- « L'économie française - Comptes et dossiers », *Insee Références*, juin 2009.

# Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

## 1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)
	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2008
Rémunération des salariés	4,3	4,2	3,2	1 015,8
<i>salaires et traitements bruts</i>	4,4	4,4	3,2	749,7
<i>cotisations employeurs</i>	3,8	3,6	3,1	266,1
Excédent brut d'exploitation <sup>1</sup>	6,8	8,2	4,3	170,1
Revenu mixte <sup>2</sup>	4,1	5,1	4,1	128,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés <sup>3</sup>	5,4	3,9	3,2	127,7
<b>Solde des revenus primaires (a)</b>	<b>4,6</b>	<b>4,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1 442,0</b>
Prestations sociales reçues en espèces (b)	4,1	3,6	3,5	377,8
Cotisations sociales (c)	4,7	3,5	2,8	391,8
<i>cotisations des employeurs</i>	3,8	3,6	3,1	266,0
<i>cotisations des salariés</i>	6,4	3,6	1,6	100,8
<i>cotisations des non-salariés</i>	7,8	2,0	3,8	24,9
Impôts sur le revenu et le patrimoine <sup>4</sup> (d)	3,2	1,3	4,6	167,0
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) <sup>5</sup> (e)	10,1	4,0	1,1	22,2
<b>Revenu disponible brut (a + b - c - d + e)</b>	<b>4,7</b>	<b>5,2</b>	<b>3,4</b>	<b>1 283,2</b>
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	0,2	0,5	-0,3	15,3 %
Pour mémoire : transferts sociaux en nature <sup>6</sup>	3,7	4,0	3,7	322,8

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements, revenus des actifs financiers dont assurances-vie.

4. Principalement impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2000.

## 2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (milliards d'euros)			Évolution (%)	
	2006	2007	2008	2007/2006	2008/2007
Taxe sur la valeur ajoutée	131,0	135,7	136,8	3,6	0,8
Impôt sur les revenus	52,4	48,6	50,7	-7,3	4,3
Contribution sociale généralisée	76,5	80,2	84,3	4,8	5,1
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	21,0	21,9	22,9	4,3	4,6
Taxe d'habitation	12,1	12,7	13,3	5,0	4,7

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2000.

## 3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)
	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2008
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	2,1	2,1	2,8	///
Revenu disponible brut	4,7	5,2	3,4	1 283,2
Pouvoir d'achat	2,6	3,1	0,6	///
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>///</b>
Revenu arbitral	4,2	4,9	2,7	916,2
Pouvoir d'achat arbitral	2,9	3,8	-0,1	///
<b>Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>-0,7</b>	<b>///</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2000.

## 1.2 RDB des ménages - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2007, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon diffèrent au plus de 15 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 55 % au-dessus de celui observé dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines

dépenses telles que l'éducation ou la santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par l'État en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible brut ajusté** (RDBA) tient compte des transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 9 % aux États-Unis et de 23 % en France. Au final, les écarts de RDBA par habitant ne dépassent pas 16 % entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon ; le RDBA par habitant des États-Unis leur est supérieur de 43 %, une différence qui s'explique notamment par une durée moyenne du travail et un taux d'emploi plus élevés aux États-Unis.

Au cours de la période 1997-2007, l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA par habitant est également très contrastée parmi les six pays étudiés. La situation du Japon est particulièrement atypique puisque l'évolution du pouvoir d'achat du RDBA y est très faible jusqu'en 2004, voire négative, et se redresse ensuite. Pour les cinq autres pays, le pouvoir d'achat du RDBA tend au contraire à décélérer au tournant des années 2000. ■

### Définitions

**Parité de pouvoir d'achat** (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite standard de pouvoir d'achat (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

**Revenu disponible brut** (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir annexe *Sources et méthodes*).

**Revenu disponible brut ajusté** (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...) contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

### Pour en savoir plus

- « Comparaison des taux d'épargne des ménages dans les pays de l'OCDE », *Document de travail de la DESE*, Insee, 2008.

# RDB des ménages - comparaison internationale 1.2

## 1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages en 2007

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
RDB ( Mds €, livre sterling, yens, \$)	(1)	1 623	1 270	1 053	874	324 559	10 403
RDBA ( Mds €, livre sterling, yens, \$) <sup>1</sup>	(2)	1 881	1 558	1 234	1 057	376 441	11 288
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,9	0,9	0,6	121,0	1,0
Population (millions d'habitants)	(4)	82,3	63,8	59,4	60,8	127,8	302,1
RDB par habitant (en SPA)	$= [(1) * 1000 / (4)] / (3)$	23 816	22 670	20 705	23 294	20 988	34 437
RDBA par habitant (en SPA)	$= [(2) * 1000 / (4)] / (3)$	27 613	27 797	24 262	28 172	24 344	37 366
<b>Évolution annuelle moyenne 1997-2007 (en %)</b>							
RDB par habitant		2,0	3,4	2,8	4,1	-0,4	4,4
RDBA par habitant		2,0	3,5	3,0	4,5	-0,1	4,5
Indice de prix de la consommation finale effective <sup>2</sup>		1,2	1,4	2,5	2,0	-0,5	2,1
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,8	2,1	0,5	2,4	0,4	2,3

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

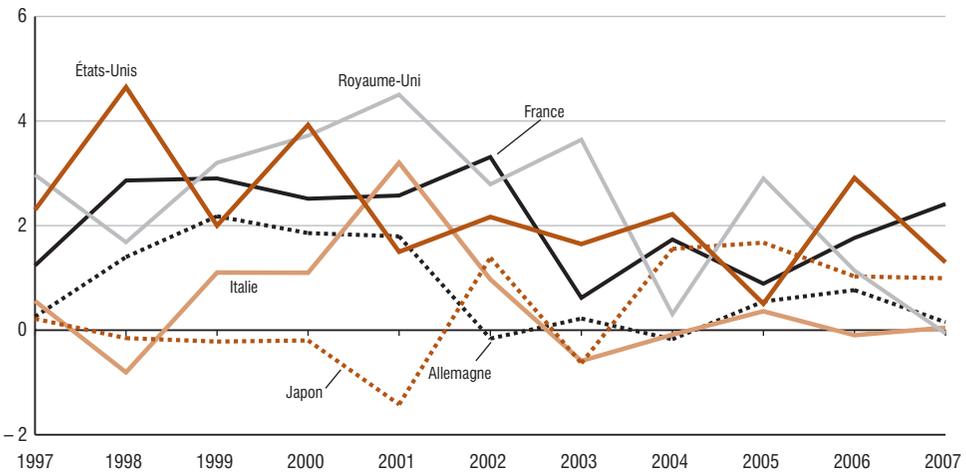
1. Pour les États-Unis, le RDBA est obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

2. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

## 2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant

en %



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee, Eurostat, OCDE.

## 1.3 Revenu disponible des ménages

En 2007, la grande majorité des ménages (environ 70 %) ont un **revenu disponible** annuel compris entre 10 000 et 40 000 euros, et la moitié entre 10 000 et 30 000 euros. Le revenu disponible médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 27 630 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 12 480 euros (1<sup>er</sup> **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 57 620 euros (9<sup>e</sup> décile, D9).

Pour les revenus avant **transferts**, les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles s'établissent respectivement à 10 360 euros et 63 490 euros. Le revenu disponible des ménages du 1<sup>er</sup> décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile du revenu** avant transferts est de 6,1 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2007, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit 26,6 % de l'ensemble des revenus disponibles.

Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,4 %, soit 5,8 fois plus que les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2006, le revenu disponible médian a progressé de 0,9 % en euros constants. La hausse des revenus disponibles concerne tous les niveaux de revenu. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,4 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 0,7 %.

Entre 2000 et 2004, le rapport interdécile reste relativement stable, autour de 4,4. Son niveau plus élevé de 2005 à 2007 (4,6 pour chacune des trois années) est dû à des changements méthodologiques (voir annexe *Sources et méthodes*). En effet, la distribution des revenus disponibles est plus étalée du fait de la meilleure couverture des revenus du patrimoine et de la prise en compte des prestations sociales réelles. Cela se traduit également par une augmentation apparente de l'**indice de Gini** : proche de 0,327 sur la période 2000-2004, il est de 0,344 en 2006 et 2007. ■

### Définitions

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]).

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir annexe *Sources et méthodes*).

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) revenu disponible.

**Transferts** : impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prestations sociales et prime pour l'emploi.

**Rapport interdécile de revenu** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1). Il met en évidence les écarts entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

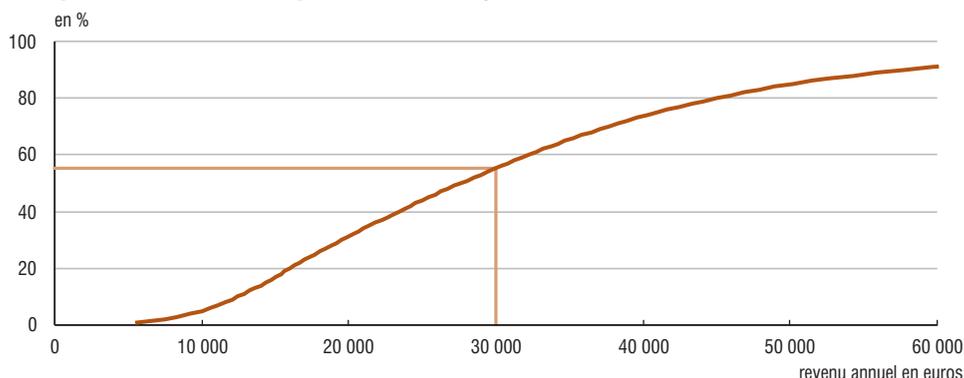
**Indice de Gini** : permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

### Pour en savoir plus

- « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.

# Revenu disponible des ménages 1.3

## 1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2007



Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 55 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2000 à 2007

montants annuels en euros constants 2007

	2000	2002	2002 <sup>1</sup>	2004	2005	2005 <sup>1</sup>	2006	2007
Revenu disponible médian	24 670	25 620	26 190	25 830	25 990	27 000	27 390	27 630
Revenu disponible moyen	29 030	29 910	30 530	30 380	30 620	32 160	32 800	33 100
1 <sup>er</sup> décile (D1)	11 340	11 680	11 920	12 050	11 980	12 190	12 390	12 480
9 <sup>e</sup> décile (D9)	50 560	52 010	52 850	52 030	52 730	55 680	56 850	57 620
Rapport interdécile (D9/D1)	4,5	4,5	4,4	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6
S20 (%)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,1	7,1	7,1
S50 (%)	27,5	27,5	27,6	27,5	27,5	26,8	26,6	26,6
S80 (%)	59,9	60,0	60,0	59,8	59,9	58,9	58,5	58,6
Indice de Gini	0,327	0,327	0,327	0,327	0,328	0,340	0,344	0,344

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des deux indicateurs d'inégalité, rapport interdécile et indice de Gini.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % de ménages les plus modestes disposent en 2007 de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,4 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2000-2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

## 3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2007

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche en décile	Revenu moyen
	(euros par an)	
Inférieur à D1	12 480	9 270
D1 à D2	16 010	14 310
D2 à D3	19 490	17 700
D3 à D4	23 410	21 410
D4 à D5	27 630	25 460
D5 à D6	32 250	29 860
D6 à D7	37 650	34 820
D7 à D8	45 050	41 080
D8 à D9	57 620	50 520
Supérieur à D9	///	86 580

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 12 480 (1<sup>er</sup> décile, D1) et 16 010 euros (2<sup>e</sup> décile, D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 14 310 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** par ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura en effet un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement ménager et plus encore pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui permet de comparer les revenus des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2007, environ la moitié des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 10 000 et 20 000 euros, et près d'un quart entre 10 000 et 15 000 euros. Le niveau de

vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 18 170 euros, soit 1 510 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 010 euros (1<sup>er</sup> **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 900 euros (9<sup>e</sup> **décile**, D9), soit 3,4 fois plus. Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui correspond simplement au passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,7 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,2 %, soit 4,2 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2006, le niveau de vie médian a progressé en 2007 de 2,1 % en euros constants. La hausse des niveaux de vie concerne tous les déciles, mais la valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 1,3 % quand celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 1,9 %. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]).

**Unités de consommation d'un ménage** : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

**Rapport interdécile** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1).

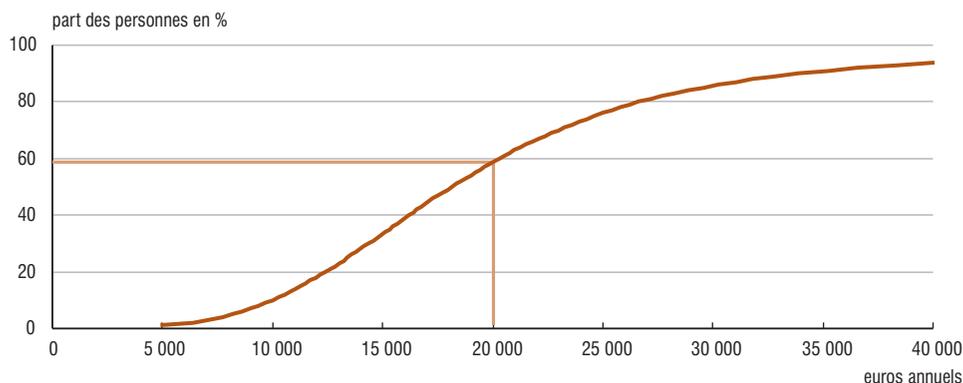
**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

### Pour en savoir plus

- « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.

# Niveau de vie des personnes 1.4

## 1. Répartition des niveaux de vie en 2007



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2007, 58 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2000 à 2007

	montants annuels en euros constants 2007							
	2000	2002	2002 <sup>1</sup>	2004	2005	2005 <sup>1</sup>	2006	2007
Niveau de vie médian	15 770	16 470	16 600	16 550	16 850	17 520	17 790	18 170
Niveau de vie moyen	18 020	18 730	18 950	18 930	19 180	20 240	20 750	21 080
1 <sup>er</sup> décile (D1)	8 860	9 320	9 420	9 490	9 600	9 680	9 820	10 010
9 <sup>e</sup> décile (D9)	28 980	29 790	30 250	29 780	30 290	32 440	33 460	33 900
Rapport interdécile (D9/D1)	3,3	3,2	3,2	3,1	3,2	3,4	3,4	3,4
S20 (%)	9,4	9,6	9,6	9,6	9,6	9,1	9,0	9,0
S50 (%)	31,6	31,9	31,9	32,0	32,0	31,0	30,7	30,7
S80 (%)	63,1	63,4	63,3	63,4	63,4	62,1	61,6	61,8
Indice de Gini	0,272	0,267	0,269	0,268	0,269	0,286	0,291	0,289

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des deux indicateurs d'inégalité (rapport interdécile et indice de Gini) sur la période.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2007 de 9 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés ont 38,2 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2000-2005 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2007.

## 3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2007

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche	Niveau de vie moyen
	en décile	(en euros par an)
Inférieur à D1	10 010	7 700
D1 à D2	12 400	11 250
D2 à D3	14 360	13 390
D3 à D4	16 200	15 300
D4 à D5	18 170	17 130
D5 à D6	20 320	19 220
D6 à D7	22 970	21 560
D7 à D8	26 620	24 700
D8 à D9	33 900	29 770
Supérieur à D9	///	50 780

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 010 euros (1<sup>er</sup> décile, D1) et 12 400 euros (2<sup>e</sup> décile, D2) ont un niveau de vie moyen de 11 250 euros.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.5 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose de revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants), **revenus du patrimoine**, pensions et retraites, **prestations sociales**, prime pour l'emploi, desquels sont déduits les **impôts directs**.

Le revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1<sup>er</sup> **décile**) se partage presque également en revenus d'activité (40,5 % en 2007) et prestations sociales (37,1 %). Les prestations familiales et les prestations de logement constituent deux tiers de ces prestations, les minima sociaux l'autre tiers ; la prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle soumise à conditions de ressources) représente 1,2 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> déciles) tirent pour moitié leur revenu de l'activité (51 %), la part des prestations tombant à 19 %. Jusqu'au 7<sup>e</sup> décile, la part des prestations diminue fortement tandis que celle des salaires augmente régulièrement. Au-delà de ce seuil, les montants des

salaires continuent de s'élever, mais leur part dans le revenu disponible n'augmente pas pour autant, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent 5 % du revenu disponible jusqu'au 5<sup>e</sup> décile de niveau de vie, plus de 11 % jusqu'au 9<sup>e</sup>, mais plus du quart au-delà. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers.

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux assez proches qui se situent entre les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> déciles en termes de niveau de vie. Alors que leur revenu disponible provient à près de 75 % de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité indépendante (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 20,8 % des revenus d'activité, soit 15,4 % du revenu disponible.

Entre 2006 et 2007, l'ensemble de la décomposition du revenu disponible apparaît relativement stable. L'ensemble des ménages acquittent 10,8 % de leur revenu disponible en impôts directs en 2007. ■

### Définitions

**Revenus du patrimoine** : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou appréhendés en partie seulement dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux, par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

**Prestations sociales** : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, minimum vieillesse).

**Impôts directs** : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

### Pour en savoir plus

- *Insee Résultats* n° 102 soc., en ligne sur le site insee.fr, novembre 2009.

# Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.5

## 1. Composition du revenu disponible en 2007 selon le niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Salaires (chômage inclus)	Revenus d'indépendants	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations familiales	Prestations logement	Minima sociaux	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total
Inférieur à D1	36,8	3,7	2,8	20,7	11,2	13,6	12,3	1,2	-2,3	100
D1 à D2	48,3	2,7	3,9	27,9	7,4	6,7	4,9	1,1	-2,9	100
D2 à D3	54,8	2,6	4,0	30,1	5,7	3,6	1,9	1,1	-3,8	100
D3 à D4	60,6	2,1	4,9	29,4	4,1	1,7	1,4	1,0	-5,2	100
D4 à D5	65,5	2,1	5,0	28,1	3,1	0,9	0,9	0,8	-6,4	100
D5 à D6	70,2	2,6	6,0	24,4	2,5	0,5	0,6	0,6	-7,4	100
D6 à D7	73,4	2,8	6,5	22,9	2,0	0,3	0,4	0,4	-8,7	100
D7 à D8	72,2	3,7	8,7	23,4	1,5	0,2	0,2	0,2	-10,1	100
D8 à D9	70,5	6,0	11,1	23,1	1,0	0,1	0,1	0,1	-12,0	100
Supérieur à D9	58,8	15,4	26,9	18,6	0,5	0,0	0,1	0,0	-20,3	100
<b>Ensemble</b>	<b>63,7</b>	<b>6,3</b>	<b>11,7</b>	<b>23,6</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>100</b>

Champ : ensemble des ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2007, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1<sup>er</sup> décile, la part des salaires perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 36,8 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Composition du revenu disponible par grands agrégats en 2006 et 2007

en %

Tranche de niveau de vie	2006					2007				
	Revenus <sup>1</sup> avant transferts	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total	Revenus <sup>1</sup> avant transferts	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total
Inférieur à D1	64,8	36,6	1,0	-2,4	100	64,0	37,1	1,2	-2,3	100
D1 à D2	82,8	19,2	0,9	-2,9	100	82,8	19,0	1,1	-2,9	100
D2 à D3	91,1	11,9	0,8	-3,8	100	91,5	11,2	1,1	-3,8	100
D3 à D4	96,9	7,6	0,7	-5,2	100	97,0	7,2	1,0	-5,2	100
D4 à D5	100,9	4,9	0,6	-6,4	100	100,7	4,9	0,8	-6,4	100
D5 à D6	103,3	3,7	0,5	-7,5	100	103,2	3,6	0,6	-7,4	100
D6 à D7	105,8	2,6	0,3	-8,7	100	105,6	2,7	0,4	-8,7	100
D7 à D8	108,0	1,9	0,2	-10,1	100	108,0	1,9	0,2	-10,1	100
D8 à D9	110,8	1,2	0,1	-12,1	100	110,7	1,2	0,1	-12,0	100
Supérieur à D9	119,8	0,6	0,0	-20,4	100	119,7	0,6	0,0	-20,3	100
<b>Ensemble</b>	<b>105,5</b>	<b>5,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-10,9</b>	<b>100</b>	<b>105,3</b>	<b>5,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>100</b>

1. Salaires + chômage + revenus des indépendants + revenus du patrimoine + pensions et retraites.

Champ : ensemble des ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2007, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1<sup>er</sup> décile, la part des revenus avant transferts perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 64,8 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 et 2007.

## 1.6 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté. Cette hausse a été particulièrement marquée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002. Dans l'intervalle, la progression a été globalement beaucoup moins nette.

C'est entre 1970 et 1979 que la progression du niveau de vie médian, en euros constants, est la plus forte, avec un taux de croissance annuel moyen de 5 %. Elle profite à l'ensemble de la population, mais surtout aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage, en particulier les retraités, en raison de la mise en place du minimum vieillesse, mais aussi de l'arrivée de nouvelles générations de retraités, avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 contribuent au ralentissement du niveau de vie. La crise économique qui marque le début des années 1990 pèse encore davantage sur les revenus. Enfin, la reprise de la fin des années 1990 s'accompagne d'une augmentation des niveaux de vie en termes réels qui profite surtout aux

personnes les moins aisées, de façon cependant moins marquée que dans les années 1970. En effet, si la reprise de l'activité économique bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, les revenus les plus modestes en bénéficient aussi, en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; et enfin, instauration d'une retraite minimale à destination des agriculteurs.

Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage (jusqu'en 2005) expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. La période 2002-2005 tranche ainsi avec la période d'embellie économique de 1997 à 2002 puisqu'elle se caractérise par une faible évolution du niveau de vie. Entre 2005 et 2007, le niveau de vie médian a progressé de 1,8 % en moyenne annuelle hors inflation. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]).

**Unités de consommation d'un ménage** : voir *fiche 1.1*.

**Déciles** : voir *fiche 1.4*.

**Seuil de pauvreté** : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Indice de Gini** : permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

### Pour en savoir plus

- « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.
- « Pauvreté et niveaux de vie en 2005 », *Rapport de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale*, la Documentation française, 2007-2008.
- « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.
- « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », *Données Sociales*, Insee, novembre 2002.

# Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.6

## 1. Évolution du niveau de vie

en euros 2007 par an

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Rapport médiane sur moyenne
1970	10 990	9 040	0,82
1975	13 460	11 370	0,84
1979	15 200	13 100	0,86
1984	15 680	13 610	0,87
1990	16 550	14 530	0,88
1996	16 740	14 860	0,89
1997	16 770	14 830	0,88
1998	17 150	15 110	0,88
1999	17 610	15 450	0,88
2000	18 020	15 770	0,88
2001	18 450	16 130	0,87
2002	18 730	16 470	0,88
2002 <sup>1</sup>	18 950	16 600	0,88
2003	18 940	16 610	0,88
2004	18 930	16 550	0,87
2005	19 180	16 850	0,88
2005 <sup>1</sup>	20 240	17 520	0,87
2006	20 750	17 790	0,86
2007	21 080	18 170	0,86

1. La série comporte deux ruptures : en 2002 l'enquête Revenus fiscaux (ERF) s'appuie sur les résultats de l'enquête Emploi en continu, en 2005 l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) intègre les prestations sociales réelles (qui étaient imputées auparavant) et assure une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

## 2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
	(en euros 2007 par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 270	19 830	5 430	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	5 640	22 860	6 820	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	6 990	24 800	7 870	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 450	25 830	8 170	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 170	26 660	8 720	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 110	27 180	8 910	7,2	13,5	3,4	0,271
1997	8 120	27 160	8 900	6,9	13,4	3,3	0,270
1998	8 460	27 570	9 060	6,7	12,8	3,3	0,268
1999	8 740	28 200	9 270	6,4	12,3	3,2	0,269
2000	8 860	28 980	9 460	6,5	12,7	3,3	0,272
2001	9 120	29 490	9 680	6,1	12,4	3,2	0,272
2002	9 320	29 790	9 880	6,0	12,2	3,2	0,267
2002 <sup>1</sup>	9 420	30 250	9 960	5,9	12,0	3,2	0,269
2003	9 460	30 020	9 970	6,3	12,0	3,2	0,268
2004	9 490	29 780	9 930	6,2	11,7	3,1	0,268
2005	9 600	30 290	10 110	6,3	12,1	3,2	0,269
2005 <sup>1</sup>	9 680	32 440	10 510	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	9 820	33 460	10 680	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 010	33 900	10 900	7,2	13,4	3,4	0,289

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

## 1.7 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2007, selon la source Revenus disponibles localisés (RDL), seules quatre des 22 régions métropolitaines se situent au-dessus du **niveau de vie** médian : l'Île-de-France avec 20 600 euros, suivie par l'Alsace (19 190 euros) puis par les régions Centre et Rhône-Alpes plus proches de la médiane nationale. À l'autre extrémité, les niveaux de vie médians les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, de la Corse et du Languedoc-Roussillon, inférieurs de plus de 8 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail des niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre d'entre elles, la dispersion, mesurée par le rapport **interdécile**, est supérieure à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Provence - Alpes - Côte d'Azur, la Corse et l'Île-de-France. Dans cette dernière région, le niveau de vie des plus aisés est 4,1 fois supérieur à celui des plus modestes. L'Île-de-France se distingue en effet par ses hauts revenus : en 2007, les 10 % des personnes les plus aisées bénéficient d'un niveau de vie supérieur à

41 930 euros, contre 33 890 euros pour l'ensemble de la France. En revanche, en Corse ainsi que dans les deux autres régions du pourtour méditerranéen, les inégalités tiennent surtout aux plus bas niveaux de vie. Ainsi, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 670 euros en Corse, contre 10 010 euros pour la France métropolitaine. À l'opposé, en Basse-Normandie, en Bourgogne, en Bretagne, en Franche-Comté et dans la région Pays de la Loire, les inégalités de niveaux de vie apparaissent relativement faibles.

Les disparités régionales sont plus importantes pour le taux de pauvreté, qui varie de 10,7 % à 20,4 % selon les régions. La Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais cumulent des niveaux de vie peu élevés et une pauvreté monétaire forte : le **taux de pauvreté** en Corse atteint 20,4 %, celui du Languedoc-Roussillon est de 18,7 % et celui du Nord - Pas-de-Calais de 18,5 %. L'Alsace est la région la moins touchée en proportion, avec un taux de pauvreté inférieur à 11 %. Cela est bien évidemment à nuancer compte tenu du poids de chacune des régions, et du nombre de personnes pauvres concernées. En raison de son poids important dans la population totale et avec un taux de pauvreté de 12,2 %, c'est en Île-de-France que résident le plus de personnes pauvres. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (*UC* - voir *Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Déciles - médiane - rapport interdécile** : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie. Le rapport interdécile est le rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1).

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

### Pour en savoir plus

- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.

# Niveau de vie et pauvreté par région 1.7

## 1. Niveau de vie par région en 2007

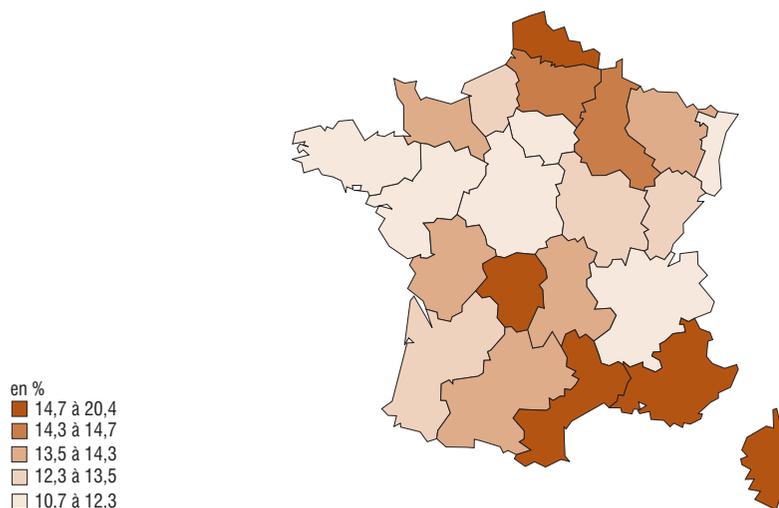
en euros

	Niveau de vie				
	Moyen	Médian	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Alsace	21 790	19 190	10 690	34 040	3,2
Aquitaine	20 510	17 890	10 110	32 380	3,2
Auvergne	19 810	17 360	9 920	31 130	3,1
Basse-Normandie	19 620	17 210	10 100	30 340	3,0
Bourgogne	20 150	17 740	10 300	31 280	3,0
Bretagne	20 340	17 950	10 560	31 410	3,0
Centre	20 610	18 250	10 470	31 990	3,1
Champagne-Ardenne	20 080	17 380	9 820	31 650	3,2
Corse	19 180	16 440	8 670	31 040	3,6
Franche-Comté	20 070	17 860	10 280	30 960	3,0
Haute-Normandie	20 230	17 890	10 160	31 430	3,1
Île-de-France	25 060	20 600	10 230	41 930	4,1
Languedoc-Roussillon	19 240	16 670	8 900	31 080	3,5
Limousin	19 730	17 390	9 780	31 070	3,2
Lorraine	19 930	17 530	9 900	31 320	3,2
Midi-Pyrénées	20 470	17 890	9 860	32 610	3,3
Nord - Pas-de-Calais	18 930	16 300	9 140	30 090	3,3
Pays de la Loire	20 110	17 730	10 560	30 770	2,9
Picardie	19 970	17 520	9 880	31 250	3,2
Poitou-Charentes	19 780	17 340	9 980	31 030	3,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	20 760	17 870	9 400	33 730	3,6
Rhône-Alpes	21 460	18 650	10 460	34 090	3,3
<b>Métropole</b>	<b>21 080</b>	<b>18 170</b>	<b>10 010</b>	<b>33 890</b>	<b>3,4</b>

Champ : ménages fiscaux vivant en France métropolitaine (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés 2007.

## 2. Taux de pauvreté par région en 2007



Champ : ménages fiscaux vivant en France métropolitaine (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés 2007.

## 1.8 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives – n’ayant pas donné lieu à cotisations préalables – constituent un des éléments du système de redistribution français, au même titre que l’impôt sur le revenu et à un degré moindre la taxe d’habitation. En 2007, elles bénéficient à plus de 11,6 millions de ménages, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. Elles s’élèvent à 44 milliards d’euros qui se répartissent entre les prestations familiales, les allocations logement et les minima sociaux. Leur calcul s’appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. Par convention, on considère ici que le bénéfice d’une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à une des personnes ou à une des familles qui le composent. Les diverses prestations sociales représentent en moyenne 7 à 8 % du revenu avant impôt des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 3 % pour les autres.

En 2007, 7,3 millions des ménages se voient attribuer des prestations familiales d’un montant moyen de 3 050 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l’entretien, l’éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 85,1 % des bénéficiaires. S’ils sont moins nombreux à bénéficier des allocations familiales, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent en moyenne des montants plus élevés, du fait des majorations liées à l’âge de l’enfant.

Les aides au logement concernent 6,2 millions de ménages pour un montant moyen annuel de 1 910 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent percevoir ces aides, sous

conditions de ressources. Les deux tiers des aides au logement vont aux ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

Par ailleurs, en 2007, 2,2 millions de ménages complètent leur revenu grâce à l’un (au moins) des minima sociaux suivants : revenu minimum d’insertion (RMI), allocation de parent isolé (API), allocation aux adultes handicapés (AAH), minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), couvrant le handicap, l’isolement, l’exclusion et la précarité. Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 410 euros par an. Certains minima sociaux répondent plus spécifiquement aux besoins de certaines tranches d’âge : l’allocation de parent isolé (API) bénéficie plutôt aux 30-49 ans, le revenu minimum d’insertion (RMI) concerne surtout les jeunes de plus de 25 ans et les 50-59 ans, et enfin, le minimum vieillesse ou l’Aspa s’adresse aux personnes ayant au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d’inaptitude au travail).

Au final, 44,4 % des ménages perçoivent au moins une des prestations sociales. Pour les ménages les plus modestes (ceux dont le **niveau de vie** est inférieur au 1<sup>er</sup> décile), les prestations sociales représentent 36 % du revenu avant impôt contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (ceux dont le niveau de vie est supérieur au 9<sup>e</sup> décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants. Mais, étant forfaitaires, leur part dans le revenu avant impôt décroît de 5,4 % pour les ménages du premier décile à 0,3 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, chute mécaniquement encore plus vite : elle est de 0,9 % à partir du cinquième décile. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d’unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les membres d’un même ménage.

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

### Pour en savoir plus

- « Plus de 11 millions d’allocataires bénéficient de prestations versées par les Caf », *L’essentiel* n° 86, Cnaf, Mai 2009.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2007 », *Études et résultats* n° 680, Drees, février 2009.
- « Les prestations familiales et de logement en 2007 », *Études et résultats* n° 674, Drees, décembre 2008.
- « Les allocataires du minimum vieillesse », *Études et résultats* n° 631, Drees, avril 2008.

## 1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2007

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	18-29 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
<b>Prestations familiales</b>						
Montant annuel moyen (euros)	2 930	3 210	2 250	2 340	n. s.	<b>3 050</b>
Ménages bénéficiaires (milliers)	667	5 573	929	154	n. s.	<b>7 332</b>
<i>dont allocations familiales</i>						
montant annuel moyen (euros)	1 740	2 300	2 420	2 700	n. s.	<b>2 290</b>
ménages bénéficiaires (milliers)	227	4 133	521	76	n. s.	<b>4 961</b>
<b>Allocations logement</b>						
Montant annuel moyen (euros)	1 760	2 080	2 000	1 650	1 490	<b>1 910</b>
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 313	2 878	875	647	512	<b>6 225</b>
<b>Minima sociaux</b>						
Montant annuel moyen (euros)	3 610	4 470	5 360	4 630	3 150	<b>4 410</b>
Ménages bénéficiaires (milliers)	259	811	455	417	294	<b>2 236</b>
<b>Ensemble des prestations sociales</b>						
Montant annuel moyen (euros)	3 210	4 120	3 710	3 580	2 410	<b>3 790</b>
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 621	6 671	1 691	939	713	<b>11 635</b>
Part dans le revenu avant impôts (%)	8,1	7,1	2,9	1,8	1,7	<b>4,6</b>
Répartition des prestations sociales (%)	11,8	62,5	14,2	7,6	3,9	<b>100,0</b>

Champ : ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 11,8 % de l'ensemble des prestations sociales qui représentent 8,1 % de leur revenu avant impôts.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Part des prestations sociales dans le revenu avant impôts selon le niveau de vie du ménage

en %

Tranche de niveau de vie	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont allocations familiales			
Inférieur à D1	11,0	5,4	13,2	11,9	<b>36,0</b>
D1 à D2	7,2	3,6	6,4	4,7	<b>18,3</b>
D2 à D3	5,4	2,5	3,4	1,9	<b>10,7</b>
D3 à D4	3,9	1,9	1,6	1,3	<b>6,8</b>
D4 à D5	3,0	1,4	0,9	0,8	<b>4,7</b>
D5 à D6	2,3	1,2	0,5	0,6	<b>3,4</b>
D6 à D7	1,9	0,9	0,3	0,4	<b>2,5</b>
D7 à D8	1,4	0,7	0,1	0,2	<b>1,7</b>
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,1	<b>1,1</b>
Supérieur à D9	0,4	0,3	0,0	0,0	<b>0,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>4,6</b>

Champ : ménages métropolitains dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 36,0 % des revenus avant impôts sont constitués de prestations sociales.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.9 Pauvreté monétaire en France

En 2007, on dénombre en France métropolitaine 8 millions de personnes pauvres, soit 13,4 % de la population, pour un **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie (soit 908 euros par mois).

Le **taux de pauvreté** n'est plus que de 7,2 % pour le seuil égal à 50 % du niveau de vie médian (757 euros par mois) et il atteint 21,5 % avec le seuil à 70 % du niveau de vie médian (1 060 euros par mois). Ainsi, environ 6 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 757 et 908 euros et plus de 8 % entre 908 et 1 060 euros. La mesure de la pauvreté est donc très sensible à la convention retenue.

Depuis 1970, des périodes de décroissance et de fluctuations du taux de pauvreté se sont succédées. Ainsi, entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement, de l'ordre de 25 %. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. À partir de cette année-là, le taux de pauvreté

diminue à nouveau, et ce jusqu'en 1999. Le nombre de personnes pauvres diminue alors de 7 %, soit environ 600 000 personnes. La bonne conjoncture économique sur cette période, et notamment la baisse du chômage amorcée en 1997, y contribue. Depuis 2000, le taux de pauvreté fluctue sans qu'une tendance nette soit perceptible, et ce indépendamment du seuil retenu.

En 2007, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 743 euros (leur niveau de vie médian) et 908 euros (pour un seuil de pauvreté à 60 %), soit un indicateur d'**intensité de pauvreté** égal à 18,2 %. Pendant la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté a diminué : autrement dit, le niveau de vie médian des personnes pauvres a augmenté plus vite que le seuil de pauvreté. Puis, entre 2002 et 2005, l'intensité de pauvreté a augmenté avant de se stabiliser. ■

### Définitions

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

**Seuil de pauvreté** : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Intensité de pauvreté** : écart relatif entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres rapporté au seuil de pauvreté.

### Pour en savoir plus

- *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2009-2010.

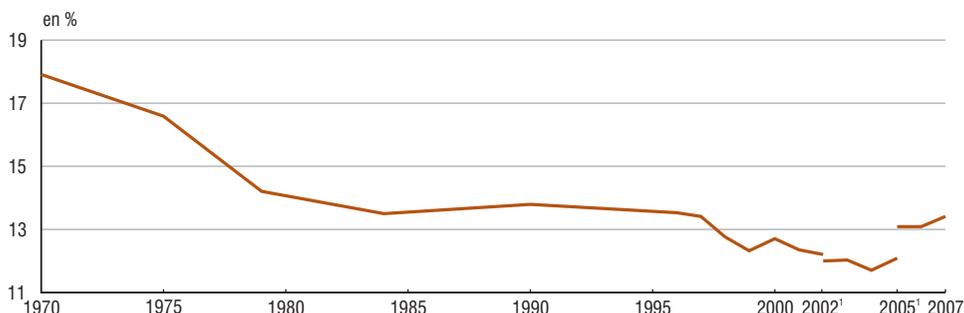
## 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2007

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
1996	21,5	12 145	<b>13,5</b>	<b>7 628</b>	7,2	4 089	3,3	1 872
1997	21,6	12 241	<b>13,4</b>	<b>7 611</b>	6,9	3 925	3,1	1 774
1998	21,0	11 976	<b>12,8</b>	<b>7 275</b>	6,7	3 806	2,5	1 450
1999	20,9	11 957	<b>12,3</b>	<b>7 065</b>	6,4	3 641	2,3	1 314
2000	21,0	12 107	<b>12,7</b>	<b>7 328</b>	6,5	3 742	2,4	1 385
2001	20,8	12 088	<b>12,4</b>	<b>7 167</b>	6,1	3 557	2,3	1 324
2002	20,5	11 992	<b>12,2</b>	<b>7 147</b>	6,0	3 493	2,1	1 227
2002 <sup>1</sup>	20,5	11 856	<b>12,0</b>	<b>6 976</b>	5,9	3 431	2,1	1 190
2003	20,3	11 844	<b>12,0</b>	<b>7 016</b>	6,3	3 695	2,1	1 244
2004	19,7	11 568	<b>11,7</b>	<b>6 867</b>	6,2	3 635	2,2	1 265
2005	20,4	12 070	<b>12,1</b>	<b>7 136</b>	6,3	3 733	2,4	1 405
2005 <sup>1</sup>	21,0	12 462	<b>13,1</b>	<b>7 766</b>	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	<b>13,1</b>	<b>7 828</b>	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	<b>13,4</b>	<b>8 034</b>	7,2	4 281	3,1	1 855

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Le changement de méthode de 2005 explique en partie la hausse des taux de pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

## 2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2007



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

1. Voir note de la figure 1.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

## 3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2007

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
	1996	20,3	<b>18,3</b>	17,8
1997	19,6	<b>17,3</b>	17,9	18,4
1998	18,7	<b>17,2</b>	14,7	16,4
1999	18,1	<b>17,2</b>	14,3	17,2
2000	18,7	<b>17,1</b>	14,0	16,0
2001	18,2	<b>16,5</b>	14,4	16,5
2002	18,6	<b>16,2</b>	14,0	13,4
2002 <sup>1</sup>	18,2	<b>16,3</b>	14,0	13,5
2003	18,4	<b>17,7</b>	13,2	12,4
2004	18,4	<b>18,0</b>	13,7	13,2
2005	18,2	<b>18,2</b>	15,2	12,2
2005 <sup>1</sup>	19,7	<b>18,8</b>	17,5	20,1
2006	19,7	<b>18,0</b>	17,4	18,2
2007	19,6	<b>18,2</b>	17,0	19,7

1. Voir note de la figure 1.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2005 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

## 1.10 Pauvreté monétaire en Europe

En retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat, la **pauvreté** touche, en 2006, 16 % des habitants de l'Union européenne à 25, soit 74 millions de personnes. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays. Les taux de pauvreté nationaux varient de 21 % pour la Lettonie à 10 % pour la République tchèque ou les Pays-Bas.

Hormis en Pologne et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), la pauvreté est faible dans les pays nordiques mais également dans la plupart des nouveaux États membres. À l'inverse, les pays anglophones et les pays du sud de l'Europe connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : 18 % en Irlande et au Portugal, 19 % au Royaume-Uni et enfin 20 % en Espagne, Grèce et Italie. La France et la Finlande ont un taux de pauvreté de 13 %, soit 3 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que des pays

comme l'Allemagne, la Belgique et Chypre sont proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur les inégalités de revenus dans les pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. Aussi, certains pays nouveaux adhérents à l'Union européenne présentent-ils des taux de pauvreté très faibles, malgré des niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), bien inférieurs à la moyenne de l'UE à 15. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté avec le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La République tchèque et les Pays-Bas illustrent bien la situation. Ces deux pays ont le même taux de pauvreté mais la République tchèque a un seuil de pauvreté deux fois moins élevé que celui des Pays-Bas. Les Tchèques sont peu nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle des Pays-Bas. ■

### Définitions

**Pauvreté monétaire** : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une source d'enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

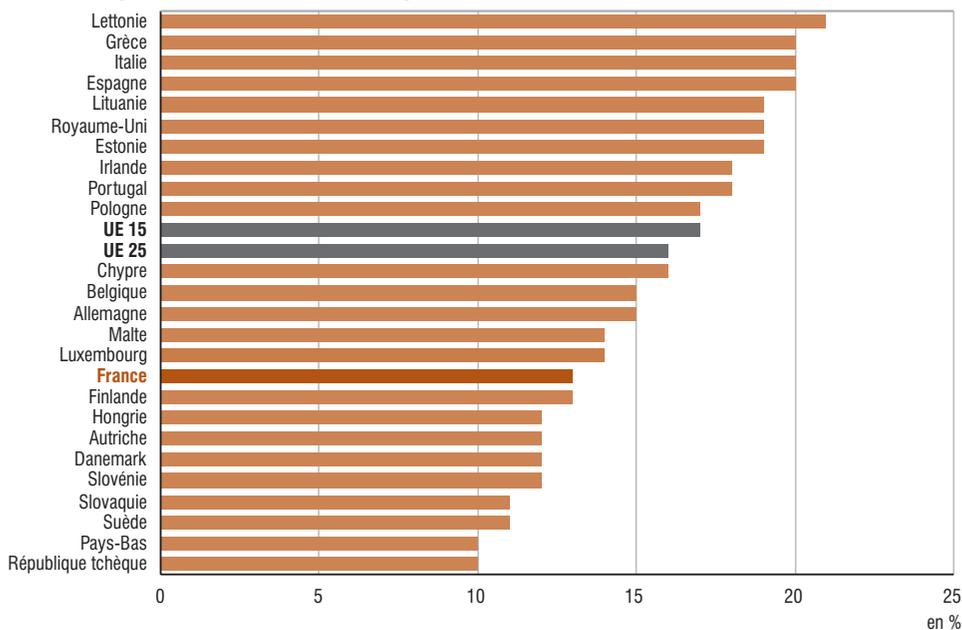
**Parité de pouvoir d'achat** (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

### Pour en savoir plus

- « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE 25 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

# Pauvreté monétaire en Europe 1.10

## 1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2006

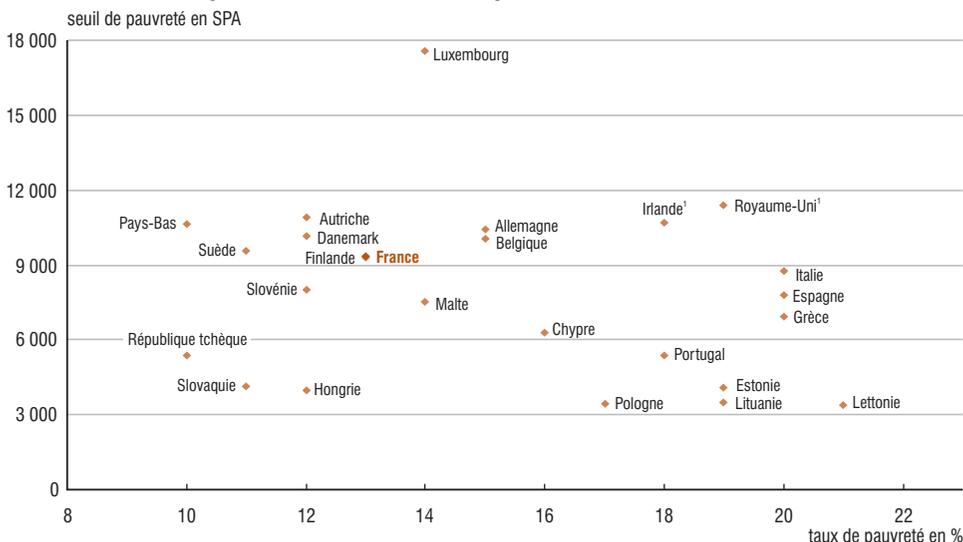


Champ : Union européenne à 25 pays.

Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

## 2. Taux et seuils de pauvreté dans l'Union européenne en 2006



1. Pour l'Irlande et le Royaume-Uni, le seuil de pauvreté est celui de l'année 2007, rendu comparable aux autres seuils à partir d'une moyenne sur deux années pour prendre en compte l'effet année et la parité de pouvoir d'achat.

Champ : Union européenne à 25 pays.

Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, *population et conditions sociales*.

## 1.11 Inégalités monétaires en Europe

En 2006, dans l'Union européenne à 25 (UE 25), la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % les plus aisés de la population représente 4,8 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,3 en Slovaquie à 6,5 au Portugal. En France, le rapport est de 3,8. Les inégalités ainsi mesurées sont moindres dans les pays scandinaves : le Danemark, la Finlande et la Suède ont des ratios inférieurs à 3,8. Elles sont par contre plus élevées dans les pays du sud, dans les pays baltes (Lettonie, Lituanie et Estonie), en Pologne et au Royaume-Uni.

Dans tous les pays, les transferts sociaux permettent de réduire la pauvreté mais leurs impacts apparaissent très différents. Pour un seuil de pauvreté calculé après transferts, le **taux de pauvreté** dans l'UE 25 diminue de 10 points, passant de 26 % à 16 %. Cette baisse est supérieure ou égale à 15 points pour le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande et la Suède. Elle est beaucoup plus limitée (moins de 5 points) pour l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Ceci est dû à un niveau moyen plus faible des prestations sociales. En France, le taux de pauvreté passe de 26 % à 13 % après la prise en compte des transferts sociaux.

L'intensité de la pauvreté est mesurée par la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Dans l'Union européenne à 25, l'intensité de pauvreté est de 22 %. Elle varie de 14 % en Finlande à 26 % en Grèce et en Lituanie. En France, elle est de 17 %. Ce sont le plus souvent les pays du sud de l'Europe ainsi que les pays baltes qui cumulent un taux de pauvreté élevé et une intensité de pauvreté forte.

En 2007, dans 20 pays de l'Union européenne, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, ce salaire minimum légal national n'existe pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, il varie, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de 180 euros par mois en Roumanie à 1 490 euros par mois au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 8. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 euros par mois. Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum est très différent en fonction des pays et il est généralement supérieur pour les femmes. Avec plus de 16 % des salariés, c'est en France et en Bulgarie que cette proportion est la plus élevée. Les salariés sont par contre peu nombreux (moins de 3 %) à toucher ce salaire minimum en Espagne, à Malte, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Slovaquie. ■

### Définitions

**Ratio "S80/S20"** : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus riches et la masse des revenus disponibles par UC des 20 % les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est en effet calculé à partir d'une source d'enquête différente, un peu moins précise nationalement, mais qui autorise les comparaisons internationales.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, égal ici à 60 % du niveau de vie médian national.

**Parité de pouvoir d'achat** : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite standard de pouvoir d'achat (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

**Intensité de pauvreté** : écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

### Pour en savoir plus

- « Salaires minima 2007 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », Les salaires en France, *Insee Références*, décembre 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

# Inégalités monétaires en Europe 1.11

## 1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2006

	Ratio "S80/S20"	Coefficient de Gini	Taux de pauvreté à 60 % <sup>1</sup> (%)		Intensité de pauvreté (%)
			Avant transferts	Après transferts	
Allemagne	5,0	0,30	25	15	24
Autriche	3,8	0,26	25	12	17
Belgique	3,9	0,26	28	15	18
Chypre	4,5	0,30	21	16	20
Danemark	3,7	0,25	27	12	17
Espagne	5,3	0,31	24	20	24
Estonie	5,5	0,33	25	19	20
Finlande	3,7	0,26	29	13	14
<b>France</b>	<b>3,8</b>	<b>0,26</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>17</b>
Grèce	6,0	0,34	24	20	26
Hongrie	3,7	0,26	29	12	20
Irlande	4,9	0,32	33	18	18
Italie	5,5	0,32	24	20	22
Lettonie	6,3	0,35	27	21	25
Lituanie	5,9	0,34	26	19	26
Luxembourg	4,0	0,27	23	14	19
Malte	3,8	0,26	22	14	17
Pays-Bas	4,0	0,28	21	10	17
Pologne	5,3	0,32	27	17	24
Portugal	6,5	0,37	24	18	24
République tchèque	3,5	0,25	20	10	18
Royaume-Uni	5,4	0,32	30	19	23
Slovaquie	3,5	0,24	18	11	19
Slovénie	3,3	0,23	23	12	19
Suède	3,4	0,23	28	11	20
<b>UE 15</b>	<b>4,9</b>	<b>0,30</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>22</b>
<b>UE 25</b>	<b>4,8</b>	<b>0,30</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

1. Seuil de pauvreté calculé après transferts.

Champ : Union européenne à 25 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 1.4. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat.

## 2. Salaire minimum dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007

	Salaire minimum mensuel	
	(euros)	(SPA)
Belgique	1 280	1 220
Bulgarie	90	200
Espagne	670	720
Estonie	230	320
<b>France</b>	<b>1 280</b>	<b>1 200</b>
Grèce	660	740
Hongrie	260	400
Irlande	1 460	1 160
Lettonie	170	260
Lituanie	200	340
Luxembourg	1 570	1 490
Malte	580	340
Pays-Bas	1 320	1 280
Pologne	250	390
Portugal	470	560
République tchèque	280	460
Roumanie	120	180
Royaume-Uni	1 360	1 190
Slovaquie	220	360
Slovénie	520	680

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum existe.

Source : Eurostat.

## 1.12 Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés dans la vie quotidienne. En 2007, 12,2 % des ménages sont soumis à au moins huit privations matérielles, parmi un ensemble de 27 privations ou difficultés pris comme référence, et sont considérés à ce titre comme pauvres en conditions de vie. Si globalement ce taux est en baisse régulière depuis 2004, **la pauvreté en conditions de vie** recule de moins en moins vite ; - 1,3 point entre 2004 et 2005, - 0,6 point entre 2005 et 2006, et - 0,5 point entre 2006 et 2007. En 2007, ces ménages pauvres sont confrontés en moyenne à 10,6 privations ou difficultés.

C'est l'insuffisance de ressources que doit affronter le plus grand nombre des ménages : 13,1 % butent sur leur contrainte budgétaire et ont, par exemple, du mal à faire face aux remboursements d'emprunts, ou doivent puiser dans leurs économies pour équilibrer le budget, ou encore se sont trouvés en découvert bancaire au cours des douze derniers mois. Une part légèrement inférieure (12,1 %) des ménages est concernée par des restrictions de consommation (ne pas pouvoir acheter de la viande, ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine par an, ne pas pouvoir maintenir le logement à la bonne température...). 9,4 % des ménages pâtissent de mauvaises conditions de logement (surpeuplement, humidité, absence de système de chauffage, d'eau chaude...). Ces difficultés liées au logement repartent

d'ailleurs à la hausse (+ 1,2 point entre 2006 et 2007), le surpeuplement dans les logements contribuant le plus à cette évolution. Enfin, 8,9 % des ménages ont été en 2007 dans l'impossibilité de payer en temps voulu leurs factures d'électricité ou de gaz, leur loyer ou leurs impôts.

Les familles monoparentales restent les plus touchées par la pauvreté en conditions de vie (26,7 % d'entre elles en 2007) malgré la baisse constatée depuis 2004. Les couples avec trois enfants ou plus continuent d'être surreprésentés parmi les ménages pauvres : 14,7 % d'entre eux sont pauvres (mais la baisse est régulière depuis 2004) contre 4,6 % des couples sans enfant et 9,5 % des couples avec un ou deux enfants.

En 2007, la pauvreté en conditions de vie frappe davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (autour de 14,5 % des 16-45 ans), pas diplômée (17 %), ainsi que les locataires (23,1 %). L'emploi n'est pas une garantie suffisante pour échapper à cette situation : 10,4 % des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Le chômage augmente ce risque de façon très nette : près d'un chômeur sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les 27 retenues. Les employés et les ouvriers y sont plus exposés que les cadres ou les personnes exerçant une profession intermédiaire, pendant la vie active comme pendant la retraite. En 2007, 28,3 % des ménages dont la personne de référence appartient au premier **quartile** de la distribution des niveaux de vie, sont pauvres en condition de vie. Dans le dernier quartile, la part tombe à 2 %. ■

### Définitions

**Pauvreté en conditions de vie** : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi 27 relatives à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *Glossaire*).

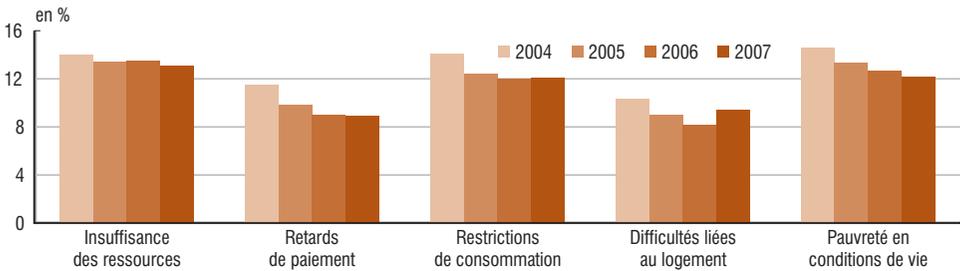
**Quartiles** : ils partagent une population en 4 sous-populations de taille égale. Le 1<sup>er</sup> quartile (resp. 3<sup>e</sup> quartile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des personnes ayant le plus faible (resp. plus haut) niveau de vie.

### Pour en savoir plus

- « Pauvreté en conditions de vie : 1998-2006 », Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *la Documentation française* 2007-2008.
- « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première* n° 1156, septembre 2007.

# Pauvreté en conditions de vie 1.12

## 1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV.

## 2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

Type de ménage	2004	2005	2006	2007
Personne seule	18,6	16,8	16,5	16,0
Famille monoparentale	32,4	30,0	27,3	26,7
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,4	4,6
Couple avec un enfant	12,6	9,9	9,9	9,3
Couple avec deux enfants	9,5	10,6	9,3	9,9
Couple avec trois enfants ou plus	18,6	17,3	16,3	14,7
Autre type de ménage	21,5	18,6	23,1	18,7
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>14,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>

Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV.

## 3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

	Taux de pauvreté (%)				Nombre moyen de difficultés en 2007	
	2004	2005	2006	2007	Ensemble des ménages	Ménages pauvres
<b>Âge</b>						
16-25 ans	21,8	21,9	17,6	14,3	3,8	10,8
26-45 ans	17,0	15,6	14,5	14,5	3,6	10,7
46-65 ans	13,5	12,2	11,7	11,4	2,9	10,7
66-80 ans	12,2	9,7	10,8	10,2	2,9	10,4
81 ans ou plus	8,0	9,5	9,5	8,0	2,7	9,5
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme	20,0	17,6	17,3	17,0	3,9	10,7
CAP, BEP, brevet	14,8	13,6	13,6	12,8	3,3	10,6
Bac, BTS, diplôme de niveau bac+2	10,6	10,7	9,6	10,0	2,8	10,5
Diplôme supérieur	6,1	5,7	4,2	3,4	1,9	10,5
<b>Statut d'occupation du logement</b>						
Accédant	8,3	8,1	7,2	6,0	2,5	10,1
Propriétaire et usufruitier	6,2	5,4	5,8	5,0	2,0	10,5
Locataire	25,9	24,2	23,2	23,1	4,7	10,8
Logé gratuitement	15,3	12,1	11,0	9,5	3,2	10,0
<b>Situation principale</b>						
Emploi	11,6	11,0	10,5	10,4	3,0	10,6
Chômage	52,8	50,7	46,3	47,9	7,4	11,2
Retraite	10,3	9,7	10,1	8,9	2,8	10,2
Inactivité	14,4	11,9	12,2	10,6	5,2	10,7
<b>Dernière catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>						
Agriculteur	10,2	9,5	9,9	7,7	3,0	9,2
Indépendant et professions libérales	10,8	9,6	9,1	8,2	2,6	10,2
Cadre	2,9	3,6	3,8	3,1	1,6	10,2
Profession intermédiaire	7,7	8,3	6,3	6,1	2,4	10,9
Employé	19,1	19,2	18,0	17,7	4,0	10,6
Ouvrier	20,3	17,0	17,0	16,8	3,9	10,6
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>14,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,2</b>	<b>3,2</b>	<b>10,6</b>

1. Actifs ou retraités.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV.

## 1.13 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun, dont l'étude repose généralement sur une hypothèse de partage des différentes ressources du ménage, procure de fait des économies d'échelle pour chacun de ses membres : ces économies sont particulièrement fortes pour les biens d'équipement (un ménage a fondamentalement besoin d'un seul réfrigérateur, d'une seule cuisinière, d'un seul lave-linge, etc. quelle que soit sa taille) et plus encore pour le logement (notamment par le biais des pièces communes telles que cuisine et salle de séjour). Pour tenir compte de ces économies et de la structure du ménage, le revenu disponible du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) : on compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le **niveau de vie** d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros, égal à 1 000 euros si elle vit seule, s'élève à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de plus de 14 ans, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Si deux personnes disposant exactement des mêmes ressources s'installent pour vivre ensemble, elles améliorent leur niveau de vie de 33 % par rapport à celui d'une personne seule.

Avec une moyenne de 25 020 euros annuels en 2007, les personnes vivant en couple sans enfant jouissent en moyenne du niveau de vie le plus élevé. Les personnes seules ou les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen plus faible ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte

ainsi que du revenu que celui-ci serait susceptible d'apporter.

On constate qu'en moyenne, le niveau de vie diminue quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en effet dans des sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage mais représente une augmentation du nombre d'unités de consommation. Mais de l'autre, une naissance représente aussi des ressources supplémentaires (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître au fur et à mesure que l'enfant grandit, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant, et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps).

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 21 040 euros en moyenne pour ceux vivant en couple avec deux enfants et 18 420 euros pour ceux avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 7 170 euros au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population et ce, malgré les droits supplémentaires et les allocations spécifiques qui leur sont attribués. De ce fait, ce sont principalement les familles, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut : 32,3 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous la barre du 1<sup>er</sup> décile des niveaux de vie et 64,5 % sous celle du 3<sup>e</sup> décile. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

### Pour en savoir plus

- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Drees, juin 2005.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

# Composition familiale et niveau de vie 1.13

## 1. Type de ménage et unités de consommation : quelques cas

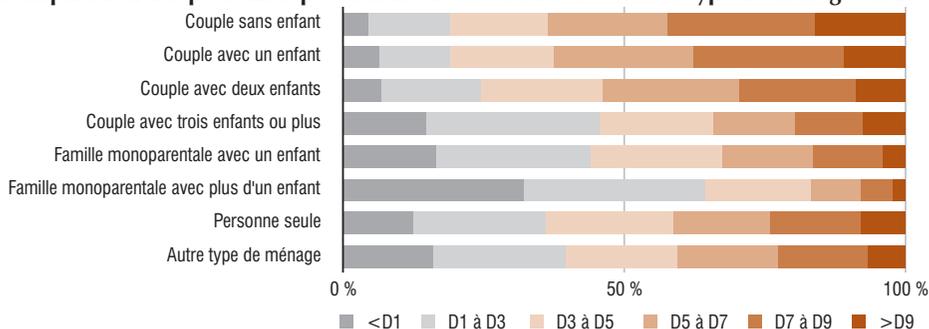
Type de ménage et configuration	Nombre d'UC	Niveau de vie pour un revenu disponible de 1 000 euros
<b>Personne seule</b>		
1 adulte	1,0	1 000
<b>Famille monoparentale avec un enfant</b>		
1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans	1,3	769
1 adulte + 1 enfant de + de 14 ans	1,5	667
<b>Famille monoparentale avec deux enfants</b>		
1 adulte + 2 enfants de - de 14 ans	1,6	625
1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	1,8	556
1 adulte + 2 enfants de + de 14 ans	2,0	500
<b>Couple sans enfant</b>		
2 adultes	1,5	667
<b>Couple avec un enfant</b>		
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans	1,8	556
2 adultes + 1 enfant de + de 14 ans	2,0	500
<b>Couple avec deux enfants</b>		
2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans	2,1	476
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,3	435
2 adultes + 2 enfants de + de 14 ans	2,5	400
<b>Couple avec trois enfants</b>		
2 adultes + 3 enfants de - de 14 ans	2,4	417
2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,6	385
2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 2 enfants de + de 14 ans	2,8	357
2 adultes + 3 enfants de + de 14 ans	3,0	333

## 2. Niveau de vie selon le type de ménage en 2007

Type de ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Part de la population (%)
Personne seule	19 430	14,5
Famille monoparentale avec un enfant	17 030	4,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	13 910	4,5
Couple sans enfant	25 020	23,9
Couple avec un enfant	22 760	15,1
Couple avec deux enfants	21 040	20,9
Couple avec trois enfants ou plus	18 420	12,8
Autre type de ménage	18 280	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>21 080</b>	<b>100,0</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2007



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.14 Niveau de vie des personnes actives

En 2007, les personnes actives au sens du BIT (**actifs occupés** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 9,4 % en moyenne à celui des **inactifs**. Le **niveau de vie** moyen d'un actif s'élève à 22 470 euros, celui d'un inactif à 20 540 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est ainsi inférieur de 36,2 % à celui d'un actif occupé et de 28,2 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros par an, soit un peu moins que celui des actifs. Même si les retraites sont plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'**unités de consommation** des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit les écarts de **revenu disponible** entre les deux types de ménage.

Les enfants et les étudiants vivant chez leur parent ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage mais augmentent le nombre d'unités de consommation et diminuent ainsi le niveau de vie du ménage. Les autres inactifs (femmes au foyer, chômeurs non déclarés...) ont, parmi les inactifs, le niveau de vie moyen le plus faible : 17 680 euros, soit 17,9 % de moins que les retraités et 13,7 % de moins que les étudiants. Mais ils bénéficient d'un niveau de vie moyen supérieur de 19,9 % à celui des chômeurs.

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 9,9 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 15,3 % des inactifs sont dans cette situation. L'emploi constitue une forte protection contre la pauvreté. Parmi

les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs. 36,4 % de ces derniers sont concernés par la pauvreté monétaire, soit le plus fort taux parmi les différentes catégories de ménages. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : près de 2 millions de personnes actives occupées vivent en-dessous du seuil de pauvreté (soit près de trois quarts des actifs pauvres).

Les personnes actives ont plus souvent que les inactifs un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian de la population dans son ensemble : 57,9 % contre 44,8 %. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 58 % des chômeurs ont un niveau de vie inférieur au 3<sup>e</sup> décile ; 31,6 % appartiennent aux 10 % des personnes les plus modestes. Seuls 23,1 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des actifs, notamment grâce à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) qui remplace le minimum vieillesse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette allocation, dite différentielle, assure un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le montant maximum de l'ASPA s'élève à 620 euros par mois pour une personne seule et à 1 110 euros par mois pour un couple. De plus, le système de retraite qui assure des taux de remplacement plus élevés pour les bas salaires, favorise la concentration de ses bénéficiaires dans les niveaux de vie intermédiaires (entre le deuxième et le sixième décile). ■

### Définitions

**Actif occupé au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

**Chômeur au sens du BIT** : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est à dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

**Inactif** : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur, jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

**Niveau de vie, unités de consommation, revenu disponible** : voir fiche 1.4.

**Seuil de pauvreté** : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

# Niveau de vie des personnes actives 1.14

## 1. Niveau de vie selon l'activité en 2007

en euros par an

	Moyenne	Médiane
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>22 470</b>	<b>19 690</b>
Actifs occupés	23 100	20 180
Chômeurs	14 740	12 940
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>20 540</b>	<b>17 010</b>
Étudiants	20 490	16 900
Retraités	21 540	18 130
Autres inactifs	17 680	13 780
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>19 000</b>	<b>16 440</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>21 080</b>	<b>18 170</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2007

	Effectifs de la population (milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>27 428</b>	<b>2 725</b>	<b>9,9</b>
Actifs occupés	25 347	1 967	7,8
Chômeurs	2 081	758	36,4
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>18 999</b>	<b>2 908</b>	<b>15,3</b>
Étudiants	1 774	352	19,9
Retraités	12 774	1 254	9,8
Autres inactifs	4 451	1 302	29,2
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>13 428</b>	<b>2 401</b>	<b>17,9</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>59 855</b>	<b>8 034</b>	<b>13,4</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2007

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Total
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>7,5</b>	<b>7,1</b>	<b>8,1</b>	<b>9,2</b>	<b>10,2</b>	<b>11,0</b>	<b>11,6</b>	<b>11,8</b>	<b>12,1</b>	<b>11,4</b>	<b>100</b>
Actifs occupés	5,5	6,5	7,9	9,1	10,3	11,4	12,1	12,4	12,8	12,0	100
Chômeurs	31,6	15,3	11,1	11,0	7,9	5,7	5,9	4,4	3,7	3,4	100
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>11,1</b>	<b>12,3</b>	<b>11,4</b>	<b>10,5</b>	<b>9,9</b>	<b>8,9</b>	<b>8,5</b>	<b>8,6</b>	<b>8,8</b>	<b>10,0</b>	<b>100</b>
Étudiants	15,2	12,8	9,7	9,4	8,6	8,3	8,5	8,1	8,7	10,7	100
Retraités	6,5	10,3	11,1	11,4	10,9	9,7	9,3	9,8	10,2	10,8	100
Autres inactifs	23,0	17,8	12,9	8,8	7,5	6,7	6,1	5,1	4,7	7,4	100
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>13,4</b>	<b>12,6</b>	<b>11,9</b>	<b>10,8</b>	<b>9,8</b>	<b>9,5</b>	<b>8,8</b>	<b>8,3</b>	<b>7,7</b>	<b>7,2</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>100</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.15 Âge et niveau de vie

En 2007, avec 18 120 euros annuels, les personnes de 18 à 24 ans ont le **niveau de vie** moyen le plus faible. Ceci s'explique par des revenus d'activité en moyenne inférieurs à 60 % de ceux de l'ensemble de la population ainsi que des transferts sociaux perçus globalement plus bas que la moyenne. Seulement 29 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel où ils vivent seuls ou avec un conjoint mais sans **enfant** dans 80 % des cas. Cependant, la plupart des jeunes adultes n'ont pas encore quitté le foyer familial. Dans ce cas, ils sont souvent dépendants financièrement de leurs parents et représentent donc une charge supplémentaire dans le ménage, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie, partagé par tous les membres du ménage. De plus, c'est parmi les plus jeunes adultes que le **taux de pauvreté** est le plus élevé : 22,1 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 82 % à vivre de façon autonome. Leurs revenus d'activité et les transferts sociaux qu'ils perçoivent, même s'ils sont encore inférieurs à la moyenne, leur permettent d'avoir des niveaux de vie moyen et médian nettement supérieurs aux plus jeunes. En conséquence, leur taux de pauvreté est inférieur de 8,2 points à celui de la classe d'âge précédente mais reste cependant supérieur à la moyenne des adultes.

74,3 % des personnes âgées de 30 à 49 ans vivent dans un ménage avec enfant. Malgré la présence plus fréquente d'enfants dans le ménage, le niveau de vie annuel moyen des 30-39 ans est supérieur de plus de 1 500 euros à celui des 25-29 ans. Ainsi, la charge d'enfants est compensée par des revenus d'activité

plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier du fait des aides liées à la famille. Les 40-49 ans bénéficient quant à eux des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus y figurent), ce qui explique un taux de pauvreté de 12,2 %, taux plus élevé que chez les 30-39 ans.

Entre 50 et 64 ans, les enfants les plus âgés ont quitté le foyer familial et la taille des familles commence à se réduire ; 67,9 % des personnes de cette classe d'âge n'ont plus d'enfant à charge. Du fait du départ des enfants ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits que dans la tranche d'âge précédente. Le revenu d'activité est également moindre mais il est compensé par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Globalement, les ménages étant de plus petite taille, les niveaux de vie de ces personnes sont les plus élevés : 24 990 euros en moyenne et 20 880 euros pour le médian, et leur taux de pauvreté est le plus bas avec 10 %. Ils sont 16,5 % à se trouver au delà du 9<sup>e</sup> décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison de la généralisation du passage à la retraite. Les pensions et retraites ne compensent pas les revenus d'activité antérieurs. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible pour les personnes âgées de 65 ans ou plus que pour les personnes de 50 à 64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âge sont comparables (10,2 % et 10 %). ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Revenu disponible, unités de consommation** : voir fiche 1.4.

**Enfant** : dans cette fiche, le terme d'enfant est utilisé sans limite d'âge.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Seuil de pauvreté** : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

### Pour en savoir plus

- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », dossier dans cet ouvrage.

## 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2007

Personne de référence du ménage	Répartition dans l'ensemble de la population (%)	Niveau de vie (euros par an)		Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyenne	Médiane	
18 - 24 ans	10,3	18 120	16 140	22,1
25 - 29 ans	8,1	19 230	18 430	13,9
30 - 39 ans	17,6	20 740	18 860	10,7
40 - 49 ans	18,4	21 490	18 570	12,2
50 - 64 ans	24,6	24 990	20 880	10,0
65 ans ou plus	20,9	21 440	17 520	10,2
<b>Ensemble des 18 ans ou plus</b>	<b>100,0</b>	<b>21 680</b>	<b>18 670</b>	<b>12,1</b>

Champ : personnes de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2007

en %

Personne de référence du ménage	Inférieur à D1	D1 à D3	D3 à D5	D5 à D7	D7 à D9	Supérieur à D9	Total
18 - 24 ans	17,8	22,6	19,7	18,8	15,2	5,9	<b>100</b>
25 - 29 ans	11,1	16,4	21,2	26,1	19,9	5,3	<b>100</b>
30 - 39 ans	8,1	17,7	20,5	22,4	23,0	8,3	<b>100</b>
40 - 49 ans	8,9	18,9	20,3	20,7	20,7	10,5	<b>100</b>
50 - 64 ans	7,4	14,6	15,7	19,8	26,0	16,5	<b>100</b>
65 ans ou plus	6,6	23,1	23,2	18,1	17,9	11,1	<b>100</b>
<b>Ensemble des 18 ans ou plus</b>	<b>9,0</b>	<b>18,7</b>	<b>19,8</b>	<b>20,5</b>	<b>21,2</b>	<b>10,8</b>	<b>100</b>

Champ : personnes de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.16 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2007 à 19 000 euros annuels, soit 90,1 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci reflète le fait que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit. D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. Les prestations familiales et le quotient familial jouent un rôle important mais ne comblent pas l'écart entre les niveaux de vie des familles avant redistribution et ceux des ménages sans enfant. Ceux-ci sont dus principalement au fait que les parents de familles nombreuses ou monoparentales sont en moyenne moins diplômés et davantage soumis au risque du chômage.

Ces résultats se retrouvent en termes de pauvreté. En 2007, 17,9 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 13,4 % de la population totale. 2,4 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge. Les enfants les plus âgés sont ainsi les plus touchés par la pauvreté, tandis que les enfants les plus jeunes sont les moins exposés. Les coûts liés aux enfants, croissants avec leur âge et pris en compte à travers l'échelle d'équivalence (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de

14 ans), expliquent en partie ce constat. En outre, les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources. Ainsi, seuls 9,7 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 19,9 % des 12-17 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie moins élevé que celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un troisième enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente et il croît régulièrement avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 12,8 % pour ceux qui vivent avec un(e) seul(e) frère ou sœur à 46,2 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents, ou de celle de la personne de référence du ménage, vis-à-vis du marché de l'emploi. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages inactifs ou souffrant du chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 66,2 % lorsque les deux parents sont au chômage et il est supérieur à 75 % lorsque le parent est seul et sans emploi. Au contraire, vivre avec deux parents actifs occupés préserve les enfants de la pauvreté : seulement 4,8 % d'entre eux sont dans cette situation. ■

### Définitions

**Enfants** : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence.

**Unités de consommation** : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### Pour en savoir plus

- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Drees, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail* de la DSDS n° 0304, Insee, 2003.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

# Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.16

## 1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes

	Montant annuel (euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (%)
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>19 000</b>	<b>90,1</b>
Adultes de 18 à 64 ans	21 740	103,1
Adultes de 65 ans ou plus	21 440	101,7
<b>Ensemble de la population</b>	<b>21 080</b>	<b>100,0</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 19 000 euros annuels, soit 90,1 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
Moins de 3 ans	17,5	382
De 3 à 5 ans	17,5	404
De 6 à 8 ans	17,2	397
De 9 à 11 ans	16,5	366
De 12 à 14 ans	18,1	401
De 15 à 17 ans	20,6	451
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>17,9</b>	<b>2 401</b>
Adultes de 18 à 64 ans	12,6	4 640
Adultes de 65 ans ou plus	10,2	993
<b>Ensemble de la population</b>	<b>13,4</b>	<b>8 034</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
0	20 190	14,4	394
1	19 880	12,8	770
2	18 510	21,3	683
3	15 060	33,3	321
4 ou plus	12 630	46,2	233
<b>Ensemble</b>	<b>19 000</b>	<b>17,9</b>	<b>2 401</b>

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents

Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			Pauvres	Non pauvres
<b>Parents en couple</b>	<b>20 090</b>	<b>13,7</b>	<b>62,9</b>	<b>86,3</b>
Actif occupé, actif occupé	22 460	4,8	14,4	62,0
Actif occupé, chômeur	16 130	24,0	7,1	4,9
Actif occupé, inactif	16 440	25,2	28,0	18,1
Chômeur, chômeur	10 670	66,2	2,0	0,2
Chômeur, inactif	9 290	75,3	5,7	0,4
Inactif, inactif	11 500	63,8	5,7	0,7
<b>Parent isolé</b>	<b>13 800</b>	<b>38,4</b>	<b>32,2</b>	<b>11,2</b>
Actif occupé	15 830	20,1	11,4	9,8
Chômeur	9 620	75,0	7,2	0,5
Inactif	9 600	77,0	13,6	0,9
<b>Autres types de ménages</b>	<b>15 060</b>	<b>30,2</b>	<b>4,9</b>	<b>2,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19 000</b>	<b>17,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents, tous deux actifs occupés, disposent d'un niveau de vie moyen de 22 460 euros. 4,8 % d'entre eux sont pauvres. 14,4 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 62,0 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.17 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

**E**n 2007, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 16,2 % de la population vivant en ménage ordinaire. Les personnes qui vivent en institution (maisons de retraite, hôpitaux de long séjour,...) sont exclues du champ de l'étude. Le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus est de 21 440 euros par an. Le niveau de vie décroît avec l'âge : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 690 euros de moins que celles de la tranche d'âge 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 10,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 993 000 personnes), le taux de pauvreté atteint 11,7 % après 75 ans.

Bien que moins pauvres que la moyenne, les personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent plus de 19 % de cette population, soit 3 points de plus que leur part dans l'ensemble de la population. Le phénomène est encore plus marqué pour les personnes de 75 ans ou plus (62 % d'entre elles sont des femmes) : au-delà de cet âge, 56,7 % des

seniors ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 46,1 % des 65-69 ans et 52,4 % des 70-74 ans.

La surreprésentation des seniors s'observe également au sein des 5 % des personnes les plus aisées, les plus de 65 ans constituant plus de 17 % de cette population. Cette surreprésentation serait encore plus forte si l'enquête Revenus fiscaux et sociaux tenait compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie : les personnes âgées sont en effet plus souvent dans ce cas et bénéficient alors de l'économie que procure le non-paiement d'un loyer.

L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 le **minimum vieillesse**, est un dispositif essentiel de la protection sociale des personnes âgées les plus démunies. Un tiers des personnes âgées du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces deux prestations et 14,7 % dans le 2<sup>e</sup> décile. Cette proportion tombe à 2,5 % au-delà de la médiane de la distribution des niveaux de vie. En moyenne, 5,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa. ■

### Définitions

**Allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

**Minimum vieillesse** : seuil de revenus garantis aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le minimum vieillesse s'élève à 621 euros par mois pour une personne seule et 1 115 euros par mois pour un couple.

### Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2009.
- « Les allocataires du minimum vieillesse », *Études et Résultats* n° 631, Drees, avril 2008.
- « Les personnes âgées », *Insee Références*, édition 2005.

# Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.17

## 1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
De 65 à 69 ans	23 230	8,0	195
De 70 à 74 ans	21 440	9,7	232
75 ans ou plus	20 540	11,7	566
<b>Ensemble des personnes âgées</b>	<b>21 440</b>	<b>10,2</b>	<b>993</b>

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus  Dont bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées  (en %)	
Inférieur à D1	10,7	33,4
D1 à D2	18,1	14,7
D2 à D3	19,3	3,2
D3 à D4	19,7	2,8
D4 à D5	18,0	3,2
D5 à D6	15,3	2,6
D6 à D7	14,0	2,5
D7 à D8	14,0	0,1
D8 à D9	15,0	0,0
D9 à C95	18,6	0,0
Supérieur à C95	17,4	0,0
<b>Ensemble de la population</b>	<b>16,2</b>	<b>5,5</b>

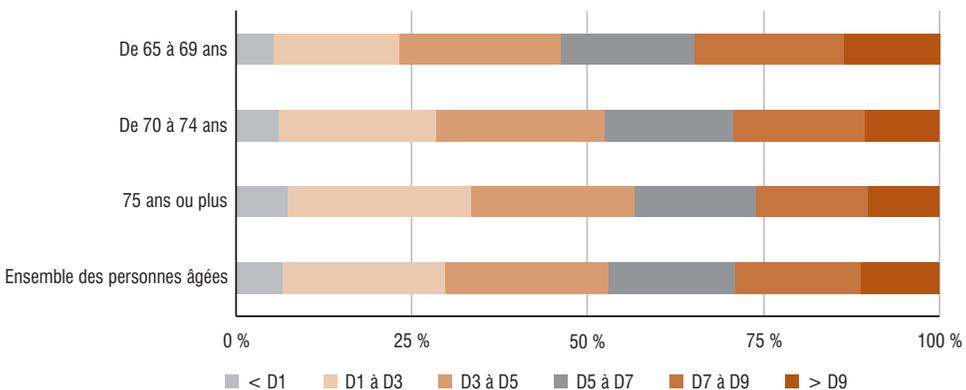
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 10,7 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus dont 33,4 % sont bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95<sup>e</sup> centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Répartition des personnes âgées dans les tranches de niveau de vie



Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant en France métropolitaine dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 18 % des personnes âgées de 65 à 69 ans appartiennent aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> déciles de niveau de vie de l'ensemble de la population, contre 22 % pour les 70-74 ans et 26 % pour les 75 ans ou plus.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.18 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

Le revenu individuel considéré ici inclut les traitements et salaires, les indemnités de chômage, les retraites, les pensions alimentaires ainsi que les rentes viagères.

En 2007, les femmes salariées ou au chômage perçoivent des revenus individuels inférieurs en moyenne de 24,4 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 55 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent ensuite de ceux des hommes pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins dans les tranches de revenus médianes, puis s'en éloignent à nouveau lorsque l'on atteint les plus hauts revenus. Les revenus féminins sont inférieurs à leurs équivalents masculins d'un quart au-delà du dernier décile. Les inégalités de revenus d'activité entre les femmes sont plus fortes que les inégalités entre les hommes (rapport interdécile de 8,1 contre 5,8 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, près de 1,5 fois plus forte que pour les hommes.

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes, principalement à cause du temps partiel qui concerne 30 % des femmes contre 6 % des hommes. Néanmoins, à temps complet ou non, les femmes ont un salaire horaire plus faible que celui des hommes (- 17 % pour le temps complet), ce qui amène à considérer d'autres facteurs, tels que le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle, les interruptions de carrière. Cependant, au cours des dix dernières années, les salaires du secteur privé des hommes et des femmes se sont rapprochés.

De la même façon, les retraites féminines sont également beaucoup plus faibles : la retraite moyenne d'une femme est égale à 46 % de celle d'un homme. Les femmes

actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. Les femmes ayant effectué une carrière complète perçoivent une pension de retraite inférieure de 36 % à celle des hommes.

Du revenu individuel au niveau de vie, qui, calculé à l'échelle du ménage, est identique pour tous ses membres, les inégalités entre hommes et femmes sont évidemment très atténuées. Les hommes ou femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches lorsqu'ils sont actifs. Les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont les plus importants au sein des familles monoparentales : celui des mères isolées représente 76 % de celui des pères isolés.

Les différences en termes de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14 % contre 12,8 %). 23,7 % des femmes âgées de 18 à 24 ans sont pauvres, contre 20,4 % des hommes du même âge. Entre 25 et 54 ans, les taux sont relativement proches, la pauvreté touchant cependant moins les hommes, quelle que soit la tranche d'âge. La différence s'explique principalement par un taux de pauvreté plus important pour les mères isolées (35,3 %). Le taux de pauvreté le plus bas concerne les personnes de 55 à 74 ans, hommes comme femmes. Il est plus élevé en revanche à partir de 75 ans, particulièrement pour les femmes pour lesquelles il atteint 13,4 %. La perte du conjoint, plus fréquente chez les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée, entraîne souvent une dégradation de la situation financière. La femme voit alors les revenus tirés de la retraite se réduire, notamment pour les anciennes générations où l'activité féminine était moins répandue. ■

### Pour en savoir plus

- « Du revenu salarial au niveau de vie », Les revenus et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, 2009.
- « Femmes et hommes - Regards sur la parité », *Insee Références*, 2008.
- « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, Drees, mars 2007.

# Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.18

## 1. Distribution des revenus individuels d'activité selon le sexe

Fractile du revenu	Revenu individuel annuel (euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
	D1	3 640	
D2	8 520	13 220	0,64
D3	11 850	15 920	0,74
D4	14 220	17 880	0,80
<b>D5 (médiane)</b>	<b>16 170</b>	<b>19 920</b>	<b>0,81</b>
D6	18 240	22 280	0,82
D7	20 720	25 420	0,82
D8	23 980	30 060	0,80
D9	29 500	38 910	0,76
95 <sup>e</sup> centile	35 520	49 400	0,72
D9/D1	8,1	5,8	///
D5/D1	4,4	3,0	///
D9/D5	1,8	2,0	///
<b>Revenu annuel moyen</b>	<b>17 180</b>	<b>22 720</b>	

Champ : France métropolitaine, salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel inférieur à 3 640 euros par an.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

Âge	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté à 60 % (%)
Moins de 18 ans	1 166	17,8	1 235	17,9
18 à 24 ans	573	23,7	483	20,4
25 à 34 ans	482	12,4	431	11,4
35 à 44 ans	574	13,1	447	10,5
45 à 54 ans	526	12,3	429	10,6
55 à 64 ans	356	9,4	339	9,5
65 à 74 ans	253	9,6	174	7,9
75 ans ou plus	402	13,4	164	8,9
<b>Ensemble</b>	<b>4 332</b>	<b>14,0</b>	<b>3 702</b>	<b>12,8</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Pauvreté et niveau de vie des personnes selon le type de ménage

Type de ménage	Nombre total de personnes (milliers)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Niveau de vie annuel moyen (euros)
<b>La personne de référence du ménage a moins de 65 ans</b>	<b>49 016</b>	<b>6 890</b>	<b>14,1</b>	<b>21 010</b>
<b>Personnes seules</b>	<b>5 197</b>	<b>904</b>	<b>17,4</b>	<b>19 600</b>
Hommes inactifs	549	175	31,9	15 850
Hommes actifs	2 224	326	14,7	20 690
Femmes inactives	606	164	27,1	16 790
Femmes actives	1 818	239	13,1	20 330
<b>Familles monoparentales</b>	<b>4 865</b>	<b>1 578</b>	<b>32,4</b>	<b>14 970</b>
Pères	737	119	16,1	18 720
Mères inactives	952	613	64,4	11 170
Mères actives	3 176	846	26,6	15 240
<b>Couples</b>	<b>37 122</b>	<b>4 000</b>	<b>10,8</b>	<b>22 160</b>
Couples d'inactifs avec ou sans enfant(s)	2 595	494	19,0	19 930
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	2 141	318	14,9	21 300
Homme actif - femme inactives sans enfant	1 145	129	11,2	28 010
Homme actif - femme inactives avec un enfant	1 137	261	23,0	21 060
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	2 107	412	19,5	17 790
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	2 537	842	33,2	15 170
Couples d'actifs sans enfant	4 723	215	4,6	27 670
Couples d'actifs avec un enfant	6 502	299	4,6	23 560
Couples d'actifs avec deux enfants	9 629	541	5,6	22 100
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 604	489	10,6	20 940
<b>Ménages complexes</b>	<b>1 832</b>	<b>408</b>	<b>22,3</b>	<b>17 820</b>
<b>La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus</b>	<b>10 839</b>	<b>1 144</b>	<b>10,6</b>	<b>21 390</b>
Personnes seules	3 503	528	15,1	19 170
Couples	6 434	540	8,4	22 750
Autres (familles monoparentales et ménages complexes) <sup>1</sup>	901	76	8,5	20 320
<b>Ensemble</b>	<b>59 855</b>	<b>8 034</b>	<b>13,4</b>	<b>21 080</b>

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.19 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

En 2007, les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, jouissent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, soit 34 700 euros par an. Cela représente 2 fois le niveau de vie moyen des ouvriers et 1,8 fois celui des employés. Ces différences sont avant tout la conséquence de revenus d'activité et de patrimoine plus importants chez les cadres et personnes de profession intellectuelle supérieure. Le niveau de vie moyen annuel des retraités est de 21 540 euros, soit un niveau intermédiaire entre ceux des employés et des professions intermédiaires. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui leur permettent d'avoir un niveau de vie légèrement supérieur au niveau de vie moyen (2,2 % de plus).

Au sein des catégories socioprofessionnelles, les inégalités sont les plus fortes chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,5 : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 980 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 49 580 euros. Le rapport interdécile dépasse 3 chez les cadres et les personnes de professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 53 240 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,5) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 12,6 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et 22 %

supérieur au dernier décile. Pour 89,4 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane avec une concentration au-delà du huitième décile : 70 % des cadres qui ont un niveau de vie supérieur à la médiane font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,7 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane. Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des autres catégories, notamment grâce à l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (anciennement minimum vieillesse) qui assure un plancher minimum de revenu.

Seules 38,9 % des personnes sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Cette catégorie, qui regroupe également les enfants, est aussi la plus touchée par la pauvreté, avec un taux de pauvreté à 21 %. Le taux de pauvreté des ouvriers (13,8 %) est proche de la moyenne. À l'opposé, seuls 2,7 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

En moyenne, un ménage dont la personne de référence est cadre dispose d'un revenu après transferts et impôts environ deux fois plus important que celui d'un ménage ouvrier ou employé. Dans ces derniers ménages, en 2007, le revenu disponible se compose pour plus de 9 % de transferts sociaux. Ces prestations peuvent constituer près de 25 % du revenu disponible pour les ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les impôts directs représentent autour de 16 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est cadre, artisan, commerçant ou chef d'entreprise. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (revenu disponible, unités de consommation : voir *Glossaire*).

**Déciles** : au nombre de 9 (D1 à D9), ils partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

**Rapport interdécile** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1).

**Allocation de solidarité aux personnes âgées** : minimum social qui permet aux personnes de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) d'atteindre en 2007 un revenu égal à 620 euros par mois pour une personne seule et 1 110 euros par mois pour un couple.

# Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.19

## 1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes

Personne	montants annuels en euros							Taux de pauvreté à 60 % (%)
	Niveau de vie moyen	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur <sup>1</sup>	19 770	7 390	15 320	36 520	4,9	2,1	2,4	25,7
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	27 740	8 980	21 080	49 580	5,5	2,3	2,4	15,2
Cadre et profession intellectuelle supérieure	34 700	17 790	30 170	53 240	3,0	1,7	1,8	2,7
Profession intermédiaire	23 580	13 510	22 020	34 480	2,6	1,6	1,6	5,1
Employé	19 020	10 600	17 770	27 990	2,6	1,7	1,6	11,1
Ouvrier	17 190	10 040	16 490	24 620	2,5	1,6	1,5	13,8
Retraité	21 540	10 950	18 120	34 610	3,2	1,7	1,9	9,8
Autre personne sans activité professionnelle	18 760	8 610	15 850	30 400	3,5	1,8	1,9	21,0
<b>Ensemble</b>	<b>21 080</b>	<b>10 010</b>	<b>18 170</b>	<b>33 900</b>	<b>3,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>13,4</b>

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 040 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 2. Répartition des personnes par catégorie socioprofessionnelle selon la tranche de niveau de vie en %

Personne	en %										Total
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Agriculteur <sup>1</sup>	20,7	13,2	10,3	9,1	5,0	7,0	8,5	9,5	5,4	11,3	100
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	12,6	7,3	7,8	5,8	6,7	7,6	7,1	9,2	13,9	22,0	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	2,4	1,2	1,8	2,0	3,2	4,4	8,2	13,8	24,8	38,2	100
Profession intermédiaire	3,9	3,4	4,8	6,6	8,8	12,4	15,7	17,2	16,6	10,6	100
Employé	8,1	9,1	10,4	12,0	12,8	12,7	12,1	10,6	7,8	4,4	100
Ouvrier	9,9	11,4	12,3	14,0	14,1	13,0	10,9	8,0	4,9	1,5	100
Retraité	6,5	10,3	11,2	11,3	10,9	9,7	9,3	9,8	10,2	10,8	100
Autre personne sans activité professionnelle	16,1	13,8	11,9	10,2	9,1	8,7	8,2	7,5	7,0	7,5	100
<b>Ensemble</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 3. Composition du revenu disponible du ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Personne de référence du ménage	en %					Montant annuel moyen (euros)
	Revenus d'activité et du patrimoine	Prestations sociales	Prime pour l'emploi	Impôts directs	Total	
Agriculteur <sup>1</sup>	105,2	5,7	1,2	-12,1	100	36 630
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	112,6	3,9	0,4	-16,9	100	51 060
Cadre et profession intellectuelle supérieure	113,7	2,2	0,1	-16,0	100	57 360
Profession intermédiaire	105,4	4,1	0,4	-9,9	100	36 110
Employé	97,2	9,2	1,0	-7,4	100	25 530
Ouvrier	96,4	9,1	1,2	-6,7	100	29 100
Retraité	107,5	2,1	0,1	-9,7	100	27 690
Autre personne sans activité professionnelle	83,1	24,6	0,7	-8,4	100	22 420
<b>Ensemble</b>	<b>105,3</b>	<b>5,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>100</b>	<b>33 100</b>

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 1.20 Niveau de vie des immigrés

En 2007, les ménages dont la personne de référence et, le cas échéant, son conjoint également sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 25 390 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible des **ménages immigrés** puisqu'ils représentent, comme pour les ménages non immigrés, environ 70 % du revenu disponible. Du fait de revenus du patrimoine, de pensions et de retraites plus faibles, les prestations sociales occupent une part plus importante dans le revenu disponible des ménages immigrés : 13,8 % contre 4,6 % pour les ménages non immigrés. La part des prestations sociales varie de 21 % pour les ménages dont la personne de référence est née en Afrique à 5,4 % pour ceux dont la personne de référence est native d'un autre pays européen, soit pour ces derniers ménages un niveau très proche des ménages non immigrés. La configuration familiale des ménages immigrés explique également l'importance des aides sociales et le faible poids des impôts directs dans leurs ressources. Il y a notamment davantage de familles monoparentales parmi les ménages immigrés. De plus, près d'un ménage immigré sur deux comporte au moins un enfant alors que ce n'est le cas que d'un ménage sur trois environ pour les ménages non immigrés.

Au total, l'écart de revenu entre ménages immigrés et non immigrés s'élève à - 33,9 % avant transferts, mais il est réduit après transferts : il est en effet ramené à - 24,7 %, soit - 8 330 euros. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de

référence du ménage, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : de - 9,3 % pour les ouvriers à - 35,7 % pour les cadres. La redistribution bénéficie le plus aux ménages immigrés dont la personne de référence est employée ou inactive.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart de revenu entre ménages immigrés et non immigrés s'accroît encore lorsque l'on considère le niveau de vie. En 2007, le **niveau de vie** annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 14 630 euros contre 21 680 euros pour le reste de la population (soit un écart de - 32,5 %). Les inégalités ne sont cependant pas plus marquées au sein de la population des ménages immigrés : le **rapport interdécile** y est de 3,2 contre 3,3 pour le reste des ménages. Cependant, 79 % des personnes de ménages immigrés ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 3,1 % d'entre elles font partie des 10 % des personnes les plus aisées. Comme elles ont des niveaux de vie situés fréquemment dans le bas de la distribution, les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 36,1 % et il est supérieur de près de 25 points à celui observé dans la population des ménages non immigrés. Ce taux est le plus élevé dans les ménages dont la personne de référence est native d'Afrique (42,7 %). Lorsque la personne de référence est ressortissante des autres pays d'Europe, le taux de pauvreté reste nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (24 % contre 13,4 %). ■

### Définitions

**Immigrés** : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

**Ménages immigrés** : ménages dont la personne de référence et, le cas échéant, son conjoint également sont immigrés. Ainsi les couples dont la personne de référence est immigrée mais pas son conjoint, sont classées parmi les ménages non immigrés.

**Revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie** : voir *Glossaire*.

**Déciles - rapport interdécile** : voir *fiche 1.19*.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

### Pour en savoir plus

- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.
- « Les immigrés en France », *Insee Références*, septembre 2005.

# Niveau de vie des immigrés 1.20

## 1. Composition du revenu disponible des ménages immigrés en 2007 selon l'origine géographique

en %

Personne de référence du ménage	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations	Prime pour l'emploi	Impôts	Total	Revenu disponible annuel moyen (euros)
Immigrée	67,7	7,8	17,6	13,8	0,8	-7,6	100	25 390
<i>dont origine : Afrique</i>	68,5	3,5	11,0	21,0	1,0	-5,1	100	23 800
<i>Europe</i>	62,3	12,5	29,5	5,4	0,4	-10,2	100	27 070
<i>Autres pays ou apatrides</i>	78,5	6,6	4,9	16,4	1,1	-7,6	100	25 710
Non immigrée	70,1	11,9	23,9	4,6	0,4	-11,0	100	33 720
<b>Ensemble</b>	<b>70,0</b>	<b>11,7</b>	<b>23,6</b>	<b>5,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>100</b>	<b>33 100</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

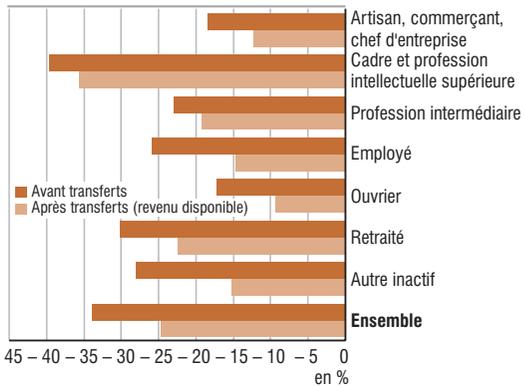
## 2. Écarts de revenus des ménages immigrés avec les ménages non immigrés selon la CS

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont employées, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 26,0 % à celui des ménages non immigrés ; après transferts sociaux, l'écart est de 14,7 %.

Note : les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.



## 3. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon l'origine géographique

Personne de référence du ménage	Effectif (milliers)	Niveau de vie annuel (euros)				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)				
Immigrée	5 084	14 630	7 160	12 440	23 070	3,2	1,7	1,9	36,1
<i>dont origine : Afrique</i>	2 588	12 670	6 960	11 490	19 370	2,8	1,7	1,7	42,7
<i>Europe</i>	1 523	18 540	8 070	15 670	29 030	3,6	1,9	1,9	24,0
<i>Autres pays ou apatrides</i>	973	13 760	6 810	11 640	21 630	3,2	1,7	1,9	37,4
Non immigrée	54 771	21 680	10 560	18 690	34 650	3,3	1,8	1,9	11,3
<b>Ensemble</b>	<b>59 855</b>	<b>21 080</b>	<b>10 010</b>	<b>18 170</b>	<b>33 900</b>	<b>3,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>13,4</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

## 4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de la personne de référence

en %

Personne de référence du ménage	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Total
Immigrée	29,2	20,7	13,0	9,3	6,7	6,4	4,6	3,5	3,5	3,1	100
<i>dont origine : Afrique</i>	33,6	24,0	13,3	10,2	5,6	5,0	3,8	1,5	1,8	1,2	100
<i>Europe</i>	20,0	12,8	11,1	9,8	9,6	8,8	7,6	7,6	6,6	6,1	100
<i>Autres pays ou apatrides</i>	31,6	24,2	15,3	6,0	5,3	6,3	2,2	2,6	3,1	3,4	100
Non immigrée	8,2	9,0	9,7	10,1	10,3	10,3	10,5	10,7	10,6	10,6	100
<b>Ensemble</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.